



**DELIBERATION N° 24/039 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU "COLLÈGE DE  
MOLTIFAU" EN "COLLÈGE ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

**CHÌ APPROVA U CAMBIAMENTU DI NOME DI U "CULLEGIU DI MOLTIFAU" IN  
"CULLEGIU ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

---

**REUNION DU 24 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, la Commission Permanente, convoquée le 16 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
Mme Valérie BOZZI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre I, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et son article R. 4424.3, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code de l'éducation, et notamment son article L. 421-24,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération adoptée lors du Conseil municipal de la commune de MOLTIFAU, en date du 26 octobre 2023,

**VU** la délibération du Collège de MOLTIFAU en date du 15 mars 2024,  
**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,  
**APRES** avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse « Changement de dénomination du Collège de MOLTIFAU en Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

#### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** d'attribuer au « Collège de MOLTIFAU », implanté à MOLTIFAU - Hameau de TIGHJELLE - 20218 MOLTIFAU, le nom de « Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CAMBIAMENTU DI NOME DI U "CULLEGIU DI  
MOLTIFAU" IN "CULLEGIU ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU "COLLÈGE DE  
MOLTIFAU" EN "COLLÈGE ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 421.24 du Code de l'éducation, il appartient à la Collectivité de Corse de décider de la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement du second degré après avoir recueilli l'avis de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Par courrier adressé à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en date du 23 janvier 2024, la Collectivité de Corse a été saisie d'une proposition de changement de dénomination par la commune de MOLTIFAU pour attribuer au collège le nom de « Antoine-Simon ARRIGHI » (cf. Annexe 1).

À travers cette démarche, le conseil municipal a souhaité rendre hommage à une personnalité locale, M. Antoine-Simon ARRIGHI, ancien maire de la commune. Cette initiative s'inscrit dans la perspective de reconnaître et perpétuer l'héritage remarquable laissé par cet homme, qui a contribué de manière significative au développement de la microrégion mais aussi à l'évolution du système éducatif local en œuvrant pour la création et l'extension du collège.

L'établissement a été saisi du souhait de changement de dénomination par la commune, mais également par les services de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la campagne lancée à l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse en vue d'installer, dans chaque collège et lycée, une plaque rappelant le parcours exceptionnel de la personnalité ayant donné son nom à l'établissement.

En date du 15 mars 2024, le conseil d'administration de l'établissement a émis un avis favorable à ce changement (cf. Annexe 2).

Le présent rapport vise à attribuer au « Collège de MOLTIFAU » le nom de « Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

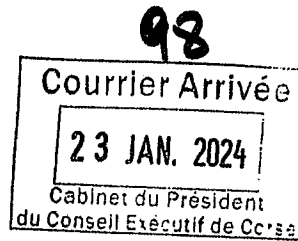
Je vous propose en conséquence d'approuver le changement de dénomination du « Collège de MOLTIFAU » en « Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Département de Haute-Corse  
Arrondissement de Corti  
MAIRIE DE MOLTIFAO  
20218 MOLTIFAO  
[mairie.moltifao@orange.fr](mailto:mairie.moltifao@orange.fr)

**Le Maire**

Moltifao, le 15 janvier 2024



Monsieur le Président du Conseil  
Exécutif de la Corse  
22 cours Grandval – BP 277  
20187 AJACCIO CEDEX 1

**Objet : Proposition de baptiser le collège de Moltifao du nom de l'ancien maire  
« Antoine-Simon Arrighi »**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser par la présente lettre, en ma qualité de Maire de Moltifao, une proposition qui revêt une importance particulière, tant pour notre commune que pour notre communauté éducative.

En effet, je souhaite solliciter l'autorisation de la Collectivité de Corse pour donner le nom du collège de Moltifao à son fondateur « **Antoine-Simon Arrighi** », ancien Maire de la commune, qui dans les années 1961 et 1962 a œuvré pour la création et l'extension du collège.

Cette initiative s'inscrit dans l'idée de reconnaître et perpétuer l'héritage remarquable laissé par cet homme qui a contribué de manière significative au développement de notre micro-région mais aussi à l'évolution du système éducatif local.

Je tiens à souligner que les héritiers de Monsieur Arrighi sont favorables à cette proposition et soutiennent pleinement cette démarche. Le Conseil d'Administration du Collège a également exprimé son accord unanime pour ce nom, reconnaissant ainsi la pertinence et la légitimité de cette initiative.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette demande et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,  
Jacques Costa



20218 MOLTIFAO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

46/2023

SEANCE DU 26 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice Qui ont pris Part à la délibération
12	12

L'an deux mille vingt et trois, le vingt six octobre à 17 heures , le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence du maire, Jacques COSTA

Date de la Convocation

10 octobre 2023

**Présents :** VINCENSINI Augustin, VESPERINI Barthélémy, CAPIROSSI Grégory, COSTA Jacques, RENUCCI Franck, FRATACCI Jean Louis, ORSONI Frédéric, POLIDORI Christiane, VESPERINI-VINCIGUERRA Clara, RISTORI Lucie  
**Pouvoirs donnés :** COSTA Francesca à VINCENSINI Augustin  
 BARBIERI Charles à CAPIROSSI Grégory

Date d'affichage : 7/10/2023

**Secrétaire de Séance :** VINCENSINI Augustin

Objet de la délibération

Nomination  
 Collège  
 Etablissement  
 Sur la commune

Le maire propose de nommer le lotissement situé au lieu-dit Capanaccia comme suit « Casale ARRIGHI Antoine-Simon » ainsi que le collège comme suit « Collège Arrighi Antoine-Simon ».

Le conseil municipal OUI L'exposé du maire et vote pour nommer le lotissement « Casale Arrighi Antoine-Simon » ainsi que le collège « Collège Arrighi Antoine-Simon » et l'autorise à faire les démarches nécessaires auprès des services compétents pour ces nominations.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur Le maire

Jacques COSTA



Signature et Cachet

NOMBRE DE VOTANTS :12  
 POUR : 12  
 CONTRE :0  
 ABSTENTION : 0

7200028T  
ACADEMIE DE LA CORSE  
COLLEGE MOLTIFAO  
HAMEAU TIGHIELLE  
20218 MOLTIFAO  
Tel : 0495478135

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Collège "Antoine-Simon ARRIGHI"

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 14  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 25  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 20/02/2024  
Réuni le : 15/03/2024  
Sous la présidence de : Jean-Etienne Cardi  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

En vue d'un changement de dénomination du collège qui sera présenté devant l'Assemblée de Corse, le collège de Moltifao portera le nom de collège "Antoine-Simon ARRIGHI".

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0